

1-Objet du contrat

Après avoir visité les installations de la salle et avoir pris connaissance des prestations proposées, l'abonné(e) déclare souscrire un contrat d'abonnement « Atousport Fitness » nominatif et incessible l'autorisant à utiliser les installations et à jouir des prestations de la salle dans la limite des horaires d'ouverture.

L'effet de souscrire un abonnement implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente dont l'abonné(e) reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la signature de son contrat d'abonnement « Atousport Fitness ».

2 - Abonnements et Options

2.1. Formule abonnement à durée indéterminée avec préavis de 2 mois.

Abonnement en prélèvement mensuel exclusivement.

2.2. Formule abonnement à durée déterminée.

Abonnement en paiement comptant, ou en plusieurs fois sur principe d'étalement établi à la signature du contrat.

2.3. Prestations

Toutes les formules d'abonnement « Atousport Fitness » incluent :

Un accès illimité aux cours collectifs. Certains cours peuvent être limités en nombre de participants et sont, dans ce cas, soumis à inscription préalable.

Un accès illimité à l'utilisation des appareils de cardio et musculation dans la limite des horaires fixés.

L'utilisation des vestiaires, de l'espace détente

L'accès autonome de 5h à 23h 7/7 est réservé aux adhérent(e)s à la carte Pass. Cette prestation n'est accessible qu'en complément d'un abonnement et est valable sur toute la durée de l'abonnement

D'autres activités sportives ou de détente pourront être éventuellement proposées ; possiblement soumises à un complément de prix.

3 - Planning de cours collectifs

La salle Atousport Fitness se donne le droit de modifier les plannings de cours collectifs en fonction de critères intrinsèques à l'organisation de la salle (fréquentation cours, changement de coachs...). La salle s'engage à ne pas apporter de changements substantiels (typologie de cours, volume). Ces modifications ne donnent pas le droit à une réduction du préavis pour la résiliation du contrat (articles 7&8).

4 - Périodes de fermeture

Chaque année la salle ferme ses portes pour les jours fériés (susceptibles d'être rallongés par des ponts) à la période de Noël et 1 semaine durant l'été. Les adhérents sont tenus informés de ces périodes de fermeture au cours de l'année. Elles ne donnent lieu à aucun prorata sur la période de préavis lors de la résiliation des contrats et à aucun remboursement. Les personnes ayant souscrit au pass d'accès 7/7 pourront bénéficier des services

5-Paiement et Modalités

Les modes de paiements acceptés sont les suivants : Carte bancaire, Chèques, Espèces, Chèques Vacances, Coupons Sport et Prélèvements mensuels.

En cas de paiement comptant ou en plusieurs fois, le contrat est conclu pour une durée déterminée dans le contrat à compter de la date d'inscription.

Pour tout contrat conclu à durée indéterminée, seul le prélèvement mensuel sera admis comme moyen de paiement, y compris pour les abonné(e)s mineurs ou sous tutelle (article 8).

L'abonné(e) peut résilier le contrat à tout moment et pour tous motifs moyennant le respect d'un préavis de deux mois qui court à compter de la date de réception du courrier recommandé dans les conditions de l'article 5 des présentes.

En cas d'incident de paiement de l'abonné(e), le forfait est suspendu en attendant la régularisation de ce dernier ainsi que les frais occasionnés.

6-Modifications des tarifs

« Atousport Fitness » se réserve le droit de modifier ses tarifs :

Les nouvelles grilles tarifaires s'appliquent à tous les abonnements souscrits postérieurement à la modification tarifaire, après que celle-ci ait été publiée sur les supports de communication habituels de Atousport Fitness pour informer l'adhérent.

7-Modalités de résiliation du contrat d'abonnement

7.1 A l'initiative de l'Abonné(e)

Contrats à durée déterminée.

La résiliation du contrat à durée déterminée ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement des frais engagés. Dans le cas de forces majeures désignées dans l'article 6, un report de l'abonnement ou transfert de dossier à un tiers pourra être demandé sur demande explicite dans un courrier recommandé avec un préavis de 1 mois et sur présentation de pièces justificatives.

Contrats à durée indéterminée.

L'abonné(e) dispose d'un droit de résiliation unilatérale qu'il peut exercer pour tous motifs, par courrier recommandé avec accusé de réception avec un préavis de deux mois révolus à compter de la date de réception dudit courrier. L'abonné(e) pourra alors bénéficier des prestations de la salle jusqu'au terme de son préavis. Si il/elle dispose d'une carte pass d'accès 5h23h 7/7, l'abonnement prendra réellement fin à réception du badge.

Le préavis de rupture du contrat pourra être réduit à un mois uniquement dans les cas désignés comme force majeure et explicités dans l'article 6.

7.2 A l'initiative de la Salle

L'abonnement peut être résilié, à tout moment, par la salle « Atousport Fitness » de plein droit sans préavis, ni indemnité dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'abonné(e) serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres abonné(e)s, ou serait non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur de la salle (notamment et sans que cela soit limitatif en cas de défaut de paiement ou en cas de dénigrement ou d'atteinte à la notoriété de la salle).

7.3 Restitution de la carte de l'abonnement

En cas de résiliation du contrat d'abonnement pour quelque cause que ce soit, l'abonné(e) devra alors restituer sa carte d'abonnement et son badge d'accès à la salle « Atousport Fitness » à l'échéance effective du présent contrat, sans quoi des frais de non restitution du matériel pourront être appliqués.

8-Cas de force majeure

En cas de force majeure, c'est-à-dire en présence d'un événement imprévisible et indépendant de la volonté des parties, notamment sans que cette liste ne soit limitative, pour causes de santé, ou causes professionnelles, l'abonné(e) peut demander, une réduction de un mois sur son préavis ou un transfert de son dossier à un tiers selon les cas décrits

dans l'article 5. Toute situation relevant d'un cas de force majeure devra être prouvée par des documents justificatifs inclus au courrier de résiliation envoyé en recommandé à l'adresse de la salle.

9-Suspension de l'abonnement

Pour toute cause d'empêchement non définitif (supérieur à 1 mois) liée à la santé de l'abonné(e) ou à des raisons professionnelles (n'incluant pas les congés annuels), l'abonné(e) pourra bénéficier d'une suspension de l'abonnement pendant le temps de l'empêchement, à la condition expresse d'informer préalablement la Salle et de remettre sa carte d'abonné(e) à l'accueil de la Salle, ainsi que les pièces justificatives, laquelle Salle conservera la carte pendant toute la durée de l'empêchement. L'abonnement se poursuivra lorsque l'empêchement aura pris fin. La mise en pause des prélèvements sera effective le mois suivant la demande. Cette suspension ne vaut en aucun cas pour résiliation de l'abonnement.

10-Cas des abonné(e)s mineurs ou sous tutelle

L'accès à la salle est réservé aux adhérents dont l'abonnement est en cours de validité. Une carte de membre est remise

lors de l'inscription, cette carte pourra vous être demandée comme justificatif de droit d'accès. La carte de membre permet de bénéficier des prestations citées dans le contrat (notamment accès illimité aux cours collectifs et utilisation des installations présentes dans la salle).

En dehors des heures de présence des coaches mentionnées dans le planning en vigueur, l'accès de 5h à 23h 7/7 se fait uniquement par badge et sur souscription du Pass. La pratique du sport en salle pendant ces créneaux horaires est libre et non encadrée.

En cas de perte ou de vol, l'abonné(e) s'engage à avertir la salle « Atousport Fitness » dans les meilleurs délais. Il pourra être établi une nouvelle carte de membre sur présentation d'une pièce d'identité. En cas de perte ou de vol du badge (Pass 5h/23h 7/7), un règlement de 10€ permettant de couvrir les frais administratifs et de logistique sera demandé à l'abonné(e) pour la réédition du badge.

L'abonné(e) ne saurait transférer à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, de manière occasionnelle ou permanente, sa carte membre personnelle et/ou son badge d'accès libre sans l'accord de

11-Vestiaires et dépôt

« Atousport Fitness » se réserve le droit de refuser l'accès à tout membre se présentant avec une carte de membre qui ne lui serait pas propre.

« Atousport Fitness » s'engage à ne pas modifier les horaires d'ouverture de la salle sans motif valable. Toutefois, toutes modifications éventuelles seront portées à la connaissance des membres (horaires d'été, période de Noël, fermeture pendant travaux, cas de force majeure).

L'abonné(e) ne saurait transférer à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, de manière occasionnelle ou permanente, sa carte membre personnelle et/ou son badge d'accès libre sans l'accord de

« Atousport Fitness ».

« Atousport Fitness » se réserve le droit de refuser l'accès à tout membre se présentant avec une carte de membre qui ne lui serait pas propre.

« Atousport Fitness » s'engage à ne pas modifier les horaires d'ouverture de la salle sans motif valable. Toutefois, toutes modifications éventuelles seront portées à la connaissance des membres (horaires d'été, période de Noël, fermeture pendant travaux, cas de force majeure).

L'abonné(e) ne saurait transférer à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, de manière occasionnelle ou permanente, sa carte membre personnelle et/ou son badge d'accès libre sans l'accord de

« Atousport Fitness ».

« Atousport Fitness » s'engage à ne pas modifier les horaires d'ouverture de la salle sans motif valable. Toutefois, toutes modifications éventuelles seront portées à la connaissance des membres (horaires d'été, période de Noël, fermeture pendant travaux, cas de force majeure).

L'abonné(e) ne saurait transférer à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, de manière occasionnelle ou permanente, sa carte membre personnelle et/ou son badge d'accès libre sans l'accord de

« Atousport Fitness ».

« Atousport Fitness » s'engage à ne pas modifier les horaires d'ouverture de la salle sans motif valable. Toutefois, toutes modifications éventuelles seront portées à la connaissance des membres (horaires d'été, période de Noël, fermeture pendant travaux, cas de force majeure).

L'abonné(e) ne saurait transférer à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, de manière occasionnelle ou permanente, sa carte membre personnelle et/ou son badge d'accès libre sans l'accord de

« Atousport Fitness ».

« Atousport Fitness » s'engage à ne pas modifier les horaires d'ouverture de la salle sans motif valable. Toutefois, toutes modifications éventuelles seront portées à la connaissance des membres (horaires d'été, période de Noël, fermeture pendant travaux, cas de force majeure).

L'abonné(e) ne saurait transférer à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, de manière occasionnelle ou permanente, sa carte membre personnelle et/ou son badge d'accès libre sans l'accord de

« Atousport Fitness ».

« Atousport Fitness » s'engage à ne pas modifier les horaires d'ouverture de la salle sans motif valable. Toutefois, toutes modifications éventuelles seront portées à la connaissance des membres (horaires d'été, période de Noël, fermeture pendant travaux, cas de force majeure).

L'abonné(e) ne saurait transférer à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, de manière occasionnelle ou permanente, sa carte membre personnelle et/ou son badge d'accès libre sans l'accord de

« Atousport Fitness ».

« Atousport Fitness » s'engage à ne pas modifier les horaires d'ouverture de la salle sans motif valable. Toutefois, toutes modifications éventuelles seront portées à la connaissance des membres (horaires d'été, période de Noël, fermeture pendant travaux, cas de force majeure).

L'abonné(e) ne saurait transférer à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, de manière occasionnelle ou permanente, sa carte membre personnelle et/ou son badge d'accès libre sans l'accord de

« Atousport Fitness ».

« Atousport Fitness » s'engage à ne pas modifier les horaires d'ouverture de la salle sans motif valable. Toutefois, toutes modifications éventuelles seront portées à la connaissance des membres (horaires d'été, période de Noël, fermeture pendant travaux, cas de force majeure).

L'abonné(e) ne saurait transférer à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, de manière occasionnelle ou permanente, sa carte membre personnelle et/ou son badge d'accès libre sans l'accord de

« Atousport Fitness ».

« Atousport Fitness » s'engage à ne pas modifier les horaires d'ouverture de la salle sans motif valable. Toutefois, toutes modifications éventuelles seront portées à la connaissance des membres (horaires d'été, période de Noël, fermeture pendant travaux, cas de force majeure).

L'abonné(e) ne saurait transférer à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, de manière occasionnelle ou permanente, sa carte membre personnelle et/ou son badge d'accès libre sans l'accord de

« Atousport Fitness ».